

**Arrêté du 14 Chaoual 1427 correspondant au 6 novembre 2006
portant nomination des membres de la commission interministérielle
des études de classement des zones de montagne**

.....

Par arrêté du 14 Chaoual 1427 correspondant au 6 novembre 2006 et en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 05-469 du 8 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 10 décembre 2005 fixant les études et les consultations préalables requises ainsi que l'ensemble des conditions, des modalités et des procédures devant permettre la détermination et le classement des zones de montagne ainsi que leur regroupement en massifs montagneux, sont nommés membres de la commission interministérielle des études de classement des zones de montagne, Mmes. et MM. :

- Mme. Kharfi Rabéa, représentante du ministre chargé de l'aménagement du territoire, présidente ;
- M. Halzoune Slimane, représentant du ministre chargé des collectivités locales ;
- Mme. Aoutti Houria, représentante du ministre chargé des finances ;
- Mlle. Akrame Djamila, représentante du ministre chargé des ressources en eau ;
- M. Hamouda Rachid, représentant du ministre chargé de l'énergie ;
- M. Fiotmane Boualem, représentant du ministre chargé de l'environnement ;
- Mme. Ramki Latifa, représentante du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- M. Khelifa Abdelkader, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Mme. Djehiche Fatiha, représentante du ministre chargé du développement rural ;

- Mme. Zouane Saïda, représentante du ministre chargé des travaux publics ;
- Mme. Zerrouki Chérifa, représentante du ministre chargé de la santé ;
- M. Aït Abdellah Boubekour, représentant du ministre chargé des transports ;
- M. Bousebta Ammar, représentant du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise ;
- Mme. Hebbeche Nadhéra, représentante du ministre chargé de la culture ;
- M. Rachid Abdelhak, représentant du ministre chargé de l'artisanat ;
- M. Attatfa Maâmar, représentant du ministre chargé de la solidarité nationale.